

Annonces légales

Avis de modification

SOGRETANCH

SASU au capital de 1 000 € 2
8 rue Pierre Sépard - 38950 St Martin le Vinoux
RCS Grenoble 829 268 457

L'assemblée générale extraordinaire du 17/04/2023 a décidé de :
- transférer le siège social au 334 rue Henry Giraud - 38240 Le Versoud
- nommer au poste de président, M. SALERNO Sébastien, demeurant 80 av. de Constantine - 38100 Grenoble, en remplacement de M. Sitayeb Mohamed, démissionnaire
- porter le capital à 90 000 € par apport de 89 000 € en numéraire.

EQUISUN GAYET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 227 000,00 euros
Siège social : 2385 route de Corps, 38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE
RCS Grenoble 523 503 894

Aux termes d'un ASSP en date du 14/04/2023, le capital social de la société a été réduit de 56 750 € par annulation des parts sociales. Ancienne mention : 227 000 €. Nouvelle mention : 170 250 €. Mention sera faite au RCS de GRENOBLE.

Pour avis.

BOUCHERIE NOUR

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 191 AV AMBROISE CROIZAT,
38400 SAINT MARTIN D HERES
RCS GRENOBLE 893 662 833

L'AGE du 30/04/2023 a décidé à compter du 01/05/2023 de rendre effective la démission de M. BOULMAIZ NADIR aux fonctions de directeur général.

Mohamed CHEKLAM

Avis de transfert de siège social

P AG SCI au capital de 91 469.41 euros - A venue de l'Argenson 38450 VIF - RCS GRENOBLE 41186173 5 - selon AGE en date du 01 août 2022 transfert du siège social à compter du 01 août 2022 au 65 Route de Chabrol 38710 TREMINIS.

Pour avis.
Le gérant

SCI BF CONCEPT

SCI au capital de 4 000 €
1120 route de la Chenevière - 38430 Moirans
RCS Grenoble 808 494 488

L'assemblée générale extraordinaire du 05/05/23 a décidé le transfert du siège social au 668 ancienne route Napoléon - 38320 Brié-et-Angonnes

Avis de modification de la gérance

EARL GOYET VERMELLE

EARL au capital de 10000 €
Siège social : 103 Chemin des Bottes - 38300 Nivolas-Vermelle
RCS de Vienne 801 337 890

L'AGE du 31/12/2022 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. GOYET Christian
Mention au RCS de Vienne

Avis de dissolution

ALLIANCE AUTO 27

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 2 000 euros
Siège Social : 13 Rue Du Vercors - 38800 LE PONT DE CLAIK
RCS GRENOBLE 890 455 967

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2023 à 14 heures a décidé la dissolution amiable.
Monsieur REZALI Hadj, a été nommé liquidateur. La correspondance doit être adressée au siège social.

Pour avis le gérant

Avis de clôture de liquidation

SCI 2ISA

au capital de 361 965,12 euros
Siège social Trézanne 38930 Saint Martin de Clelles
RCS Grenoble 401 613 211.

L'AGE du 02 mai 2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion, et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2023. Radiation au tribunal de commerce de Grenoble

Pour avis, la gérance

GAEC DES PARTIAS

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 102 000,00 euros
Siège social : Le Serre Clapis-38710 MENS
RCS GRENOBLE 498 175 892

ASSP 31/12/2022, il résulte que l'associée unique, agissant également en tant que liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mme Sylvie DUSSERT, épouse PASCAL et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Grenoble. Mention faite au RCS de Grenoble.

MB&CC SCI en liquidation

au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 43, rue de la Baronnière - 38550 CHEYSSIEU
R.C.S. VIENNE 793 935 040

Le 29 mars 2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 28/02/2023.

Madame Céline COTTA demeurant 43, rue de la Baronnière - 38550 CHEYSSIEU
AGO à CHEYSSIEU(38), le 29/03/2023

La société sera radiée au RCS de VIENNE

Pour avis.

Avis d'aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julie CHAUMARAT, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « NOTAE », titulaire d'un Office Notarial à CHONAS L'AMBALLAN (ISÈRE), CRPCEN 38103, le 27 avril 2023, a été effectué un aménagement de régime matrimonial entre :

Monsieur Thierry BOUVET, sans emploi, et Madame Catherine Marie-Louise Paulette ROCHEDY, référente technique, demeurant ensemble à SAINT-PRIM (38370) 241 rue du Chanet.

Monsieur est né à VIENNE (38200) le 12 décembre 1965,
Madame est née à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003) le 15 novembre 1966.
Mariés à la mairie de SAINT-CLAIR-DU-RHONE (38370) le 18 juillet 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française.

Comprenant apport de bien propre par Monsieur Thierry BOUVET :

Désignation
A SAINT-PRIM (ISÈRE) 38370 Lieu-dit Le Chanet,
un terrain cadastré :
Section - N° - Lieudit - Surface
AD - 478 - le Chanet - 00 ha 01 a 54 ca
AD - 479 - le Chanet - 00 ha 02 a 26 ca
Total surface : 00 ha 03 a 80 ca

Et modification du régime matrimonial par ajout d'une clause de préciput portant sur les droits par lesquels sera assuré le logement de la famille et ses dépendances, sur le mobilier le garnissant, les comptes courants bancaires joints et plus généralement les économies communes et tous les capitaux et avantages quelconques attachés à toutes polices d'assurances, et notamment les valeurs de rachat (assurance-vie, assurance dite mixte, assurance groupe...) souscrites par l'un des époux ou par adhésion conjointe des époux et ayant comme assuré le survivant des époux, qui appartiendront intégralement audit époux survivant sans qu'il doive aucune récompense à la communauté en raison desdites assurances. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Julie CHAUMARAT, notaire à CHONAS L'AMBALLAN, 887 chemin de Sambillot.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion
Le notaire

Avis rectificatif

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terre Dauphinoise du 27/04/2023 concernant la cession d'un fonds de commerce HERBIN/BRAYASSE. Il fallait lire : - lieu du fonds de commerce : 6, Place Pont Picard - 38680 PONT EN ROYANS, - lieu des oppositions : étude de Maître Mélody MALTHERRE notaire, Place Lavoisier - 38160 SAINT ROMANS. Pour les activités, il convient de rajouter : vente d'articles artisanaux et régionaux et alimentaires à emporter, souvenirs, cadeaux, bazar, photo, verrerie, vente sur foire et marché

Avis d'enquête publique

Le public est informé que, par arrêté n° AAG_2023_170 du 07/04/2023, la Présidente de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et au projet d'élaboration du zonage d'eaux usées et du zonage d'eaux pluviales de la commune de Ville-Sous-Anjou.

Monsieur DELORY a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 5 mai 2023 à 8h30 au mardi 6 juin 2023 à 12h, soit pendant 33 jours.

Les orientations générales du PLU s'articulent autour des axes suivants :

- La protection du patrimoine bâti et paysager
 - Un développement encadré de la commune
 - Prendre en compte les déplacements, les modes doux, le réseau routier
 - Dynamiser l'activité locale et l'emploi
- Le projet de zonage d'assainissement porte sur le zonage eaux usées et le zonage eaux pluviales.

Au terme de l'enquête, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des avis et observations du public et du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le projet d'élaboration du zonage d'eaux usées et du zonage d'eaux pluviales seront soumis au Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône pour approbation.

Pendant la durée de l'enquête,

- Le public pourra consulter le dossier d'enquête :
 - En Mairie, siège de l'enquête : Mairie de Ville-Sous-Anjou Place de la Mairie 38150 Ville-sous-Anjou aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le 1er samedi du mois de 10h00 à 12h00
 - Sur les sites internet : <https://ville-sous-anjou.fr> et <https://www.entre-bievreetrhône.fr/projets-et-actions/amenagement-du-territoire>
 - Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressés au Commissaire Enquêteur :
 - Dans le registre d'enquête tenu à la disposition du public en Mairie de Ville-Sous-Anjou,
 - Sur les sites internet susmentionnés,
 - Par correspondance en Mairie de Ville-Sous-Anjou,
 - Par messagerie électronique à l'adresse : mairie2.vsa@wanadoo.fr (à l'attention de Monsieur DELORY)
- Dans les meilleurs délais, elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur les sites internet désignés ci-dessus.
- Un poste informatique avec accès gratuit aux sites internet est mis à la disposition du public en Mairie de Ville-Sous-Anjou, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- En Mairie de Ville-Sous-Anjou :
- le vendredi 5 mai de 8h30 à 11h30
- le mardi 23 mai de 9h à 12h
- le mardi 6 juin de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie, au siège de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, à la Préfecture de l'Isère et sur les sites internet désignés ci-dessus. Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame la Présidente de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ou à Monsieur le Maire de la commune de Ville-Sous-Anjou.